

DNA- 1410818

MARDI 14 AOÛT 2018

ENQUÊTE PUBLIQUE RELATIVE AU PROJET DE PLAN LOCAL D'URBANISME

Par arrêté du 27 juillet 2018, le Maire de Hattstatt a ordonné l'ouverture d'une enquête publique sur le projet de Plan Local d'Urbanisme de la commune, destiné à définir le Projet d'Aménagement et de Développement Durables de la commune et la réglementation d'urbanisme relative à l'utilisation des sols.

A cet effet, Monsieur René JACQUES, Ingénieur en chef des Ponts et Chaussées en retraite, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par le Président du Tribunal Administratif de Strasbourg.

L'enquête publique se déroulera durant 31 jours consécutifs à la mairie de HATTSTATT du 10 septembre au 10 octobre 2018 inclus.

Le commissaire enquêteur recevra en mairie de HATTSTATT **lundi 10 septembre 2018 de 16 h à 18 h, le jeudi 20 septembre 2018 de 15 h à 17 h, le vendredi 28 septembre 2018 de 10 h à 12 h et le mercredi 10 octobre 2018 de 10 h à 12 h.**

Le maître d'ouvrage du projet de PLU est la commune de HATTSTATT. Au terme de l'enquête publique, le Conseil Municipal se prononcera par délibération sur l'approbation du PLU.

Pendant toute la durée de l'enquête, les pièces du dossier sont consultables en Mairie aux jours et heures habituels d'ouverture : **Lundi de 8 h à 12 h - 13 h 30 à 16 h ; Mardi FERME ; Mercredi de 8 h à 12 h ; Jeudi de 8 h à 12 h - 13 h 30 - 17 h ; Vendredi de 8 h à 12 h.**

Les observations sur le projet de Plan Local d'Urbanisme pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en mairie. Elles peuvent également être adressées par écrit au commissaire enquêteur au siège de l'enquête, à la mairie, Hattstatt, 2, place de Verdun - 68420 HATTSTATT. Les observations peuvent également être envoyées par courrier électronique à l'adresse suivante : mairie-hattstatt@wanadoo.fr.

Le dossier complet d'enquête publique sera également consultable sur le site internet de la commune <http://www.hattstatt.fr/> pendant toute la durée de l'enquête.

Est également consultable en Mairie dans le cadre de l'enquête publique (en version papier et sur poste informatique) ainsi que sur le site internet de la commune, la décision prise après un examen au cas par cas par l'autorité environnementale ne soumettant pas le projet, plan ou programme à évaluation environnementale.

Un accès au dossier d'enquête est également assuré sur un poste informatique à la mairie de HATTSTATT aux mêmes dates et horaires que le dossier papier.

À l'issue de l'enquête publique, le commissaire enquêteur transmet au Maire son rapport avec ses conclusions motivées, qui seront mis à la disposition du public aux heures et jours d'ouverture des bureaux, pendant un an à compter de la clôture de l'enquête publique ainsi que sur le site internet de la commune.

SOULTZ

Musicalta : à la découverte des orgues



Lionel Avot a fait découvrir à ses élèves un instrument idéal pour la musique du XVIII^e siècle. Photo L'Alsace/Jean-Marie Schreiber

La musique d'orgue est quelque chose de très complexe. L'instrument lui-même l'est déjà. Les plus grands pianistes diront que chaque piano a sa personnalité. Et certains se déplaçaient avec leur instrument pour des concerts. Avec l'orgue, c'est pire. Chaque instrument est particulier, chacun sonne de façon différente, chacun réagit de façon différente, et chacun est, en général, un style que men les couv se d pour les Mus la de viro men Rinc Cava et, bien entendu, les orgues. Si l'orgue de l'église Notre-Dame

à Guebwiller possède les tuyaux les plus anciens de la région (ceux d'un orgue construit par Thomas Schott en 1626), l'un des orgues complets les plus anciens est bien celui de Soultz, installé en 1750 par Jean-André Silbermann. C'est aussi un instrument qui, après restauration, a retrouvé sa composition quasi originelle, compromis entre les factures baroques françaises et

ANNEXE 2

de cette plus vieille de ces divers jeux et de leur utilisation.

HATTSTATT

PLU : enquête publique

Le maire de Hattstatt a ordonné l'ouverture d'une enquête publique sur le projet de Plan Local d'Urbanisme de la commune qui se déroulera durant 31 jours consécutifs à la mairie de Hattstatt du 10 septembre au 10 octobre inclus. Le commissaire enquêteur recevra en mairie le lundi 10 septembre de 16 h à 18 h, le jeudi 20 septembre de 15 h à 17 h, le vendredi 28 septembre de 10 h à 12 h et le mercredi 10 octobre de 10 h à 12 h. Pendant toute la durée de l'enquête, les pièces du dossier sont consultables en mairie aux jours et heures habituels d'ouverture.

PFAFFENHEIM

Trois parcours pour la 43^e marche populaire

La 43^e marche populaire de Pfaffenheim se déroulera les 1^{er} et 2 septembre. Les départs auront lieu à partir de la salle multifonctions, de 7 h à 15 h. Trois parcours seront proposés : 5 km adaptés (nouveau tracé), 10 km et 21 km. Les points de restauration proposeront différents menus : des tartes flambées et émincé à la grec-

que au départ, kassler ou montbellard et ses salades et pommes de terre sautées au Schauenberg et soupe aux légumes maison ou omelette aux lardons et salades à Osenbühl (tracé de 21 km). Sans oublier les sandwiches et saucisses chaudes à tous les stands.

SE RENSEIGNER Contacter le 06 38 01 09 23

Rouffach

113 donateurs de sang L'amicale des donneurs de sang de Rouffach, présidée par Claude Judlin, a apprécié mercredi la mobilisation de ses membres. En effet, elle a pu accueillir 113 personnes, dont 7 premiers dons et trois parrainages, ce qui pour une période estivale est une bel-

le réussite. C'est d'autant plus important qu'en cette période, les besoins sont importants et les réserves très faibles. L'amicale invite d'ores et déjà ces donateurs à la prochaine collecte fixée au jeudi 15 novembre de 16 h à 19 h 30 à l'ancien hôtel de ville.

BOLLWILLER

Nouveau lotissement : quinze maisons à ossature bois

Un lotissement de quinze maisons à ossature bois est en construction à la sortie de Bollwiller, sur un terrain vendu par la commune à la société Clever'Hom.

En octobre 2016, le conseil municipal de Bollwiller avait décidé de céder un terrain communal constructible, qui servait de dépôt de gravats, et dont une partie était boisée, au promoteur Clever'Hom de Lutterbach, pour la construction d'un lotissement. Jean-Paul Julien, maire de la commune, rappelle le contexte : « Le déficit de logements sociaux nous a amenés à entreprendre cette opération. Cependant, nous n'avons pas voulu faire uniquement des logements aidés car nous tenons à la mixité sociale ».

Le projet, affiné en octobre 2017, a finalement défini la construction de 15 maisons sur 57 ares. Ce nouveau lotissement est composé de quatre groupes de maisons jumelées, d'une maison isolée et de deux groupes de trois maisons. Ces six dernières maisons ont été acquises par m2A Habitat pour les louer en tant que logements aidés (lire ci-dessous).



Le lotissement « La Forêt » à Bollwiller devrait être terminé dans quelques mois. Photo DNA

« Le projet, affiné en octobre 2017, a finalement défini la construction de 15 maisons sur 57 ares. Ce nouveau lotissement est composé de quatre groupes de maisons jumelées, d'une maison isolée et de deux groupes de trois maisons. Ces six dernières maisons ont été acquises par m2A Habitat pour les louer en tant que logements aidés (lire ci-dessous).

« Les éléments des maisons ont été préfabriqués par un partenaire haut-rhinois. Le montage a pris au maximum deux jours par maison. De par leur conception, les maisons à ossature bois permettent d'avoir un pouvoir isolant important. Les maisons, qui sont lumineuses, disposent d'un plancher chauffant électrique au rez-de-chaussée, et, à l'étage, de radiateurs alimentés par une chaudière à gaz, qui produit également l'eau chaude instantanée. La dépense énergétique est en moyenne de 60 € par mois par logement. Des panneaux photovoltaïques sont installés sur les toits pour une petite production d'électricité en autoconsommation. »

Deux jours de montage par maison

« Les éléments des maisons ont été préfabriqués par un partenaire haut-rhinois. Le montage a pris au maximum deux jours par maison. De par leur conception, les maisons à ossature bois permettent d'avoir un pouvoir isolant important. Les maisons, qui sont lumineuses, disposent d'un plancher chauffant électrique au rez-de-chaussée, et, à l'étage, de radiateurs alimentés par une chaudière à gaz, qui produit également l'eau chaude instantanée. La dépense énergétique est en moyenne de 60 € par mois par logement. Des panneaux photovoltaïques sont installés sur les toits pour une petite production d'électricité en autoconsommation. »

Christophe Bauer apporte des précisions au sujet des maisons vendues à des particuliers : « Les éléments des maisons ont été préfabriqués par un partenaire haut-rhinois. Le montage a pris au maximum deux jours par maison. De par leur conception, les maisons à ossature bois permettent d'avoir un pouvoir isolant important. Les maisons, qui sont lumineuses, disposent d'un plancher chauffant électrique au rez-de-chaussée, et, à l'étage, de radiateurs alimentés par une chaudière à gaz, qui produit également l'eau chaude instantanée. La dépense énergétique est en moyenne de 60 € par mois par logement. Des panneaux photovoltaïques sont installés sur les toits pour une petite production d'électricité en autoconsommation. »

les soins de Clever'Hom. Le prix de la maison inclut les frais de branchement (réseaux secs et humides) ainsi que la taxe locale d'équipement ou d'aménagement.

Le promoteur lutterbachois propose des « packs » complémentaires permettant de faire réaliser la décoration intérieure, pour l'un de ces packs, et/ou d'ajouter des rangements (placard et garages équipés, dressing) pour l'autre. Enfin, la dernière option, « à la pointe de la technologie », permet de piloter à l'aide de son smartphone, l'ouverture ou la fermeture des volets roulants et de la porte de garage, ainsi que l'éclairage extérieur et intérieur. D'autres programmes Clever'Hom de maisons neuves, avec possibilité d'achat, sont en cours, notamment à Cernay, Pfalsatt, Meyenheim, Spechbach et Froeningen.

M.H.

CONTACTER Clever'Hom, Cité de l'Habitat, 1 rue de Thann 68450 Lutterbach. Tél. 03.89.50.61.30. Site internet : www.clever-hom.fr

Six maisons achetées par m2A Habitat

Le bailleur social m2A Habitat a acquis deux groupes de trois maisons, respectivement érigés aux extrémités du lotissement. Les logements sont de type T4 avec courrette, garage, jardin arboré et ayant une courtoise (allée d'accès aux logements) moyennée. Ces six maisons, conformes aux normes de la RT 2012, chauffées par une pompe à chaleur air/eau individuelle, seront louées en tant que logements aidés.

« La transaction intervenue entre Clever'Home et m2A Habitat permettra au promoteur de respecter les clauses imposées par l'État, à savoir la production de logements sociaux sur le site d'une opération immobilière privée dans une commune en déficit d'après la loi SRU. Je veille à

ce que l'office accompagne de façon préférentielle les communes de l'agglomération carencées en logements sociaux de façon à leur permettre d'atteindre le taux de 20 %. Cette opération s'intègre parfaitement dans le paysage urbain de par la mixité entre logements sociaux et accession en petit nombre », souligne Fabienne Zeller, présidente de m2A Habitat et adjointe au maire de Pfalsatt.

Bollwiller en manque de logements aidés

Loi SRU adoptée en 2000 oblige les villes de plus de 3 500 habitants (1 500 en Ile-de-France) à produire au minimum 20 à 25 % de logements sociaux d'ici à 2025. Les communes ne répon-

dant pas aux critères et aux objectifs sont passibles d'une amende. La commune de Bollwiller est dans ce cas. Le maire Jean-Paul Julien fait le point sur la situation et sur les efforts entrepris par la municipalité pour combler ce manque : « La commune compte 211 logements aidés mais il en manque 117 au dernier décompte. On nous impose 45 logements sur la période triennale, soit 15 par an. Le droit de préemption a été ôté à la commune ; c'est maintenant le préfet qui en dispose. Sur les 18 logements communaux, 11 ont été conventionnés en logement social. La commune est redevable d'une pénalité annuelle de 30 000 euros, mais nous la paierons que

15 000 euros en 2019 compte tenu des travaux que nous avons réalisés dans certains de nos logements sociaux et surtout parce que nous avons une perte de 47 000 euros sur le terrain vendu rue de Staffelfelden au promoteur Clever'Hom. Pour l'instant, en plus des six logements qui sont en cours de futur lotissement La Forêt, deux logements aidés dans la rue du Vieil-Armand sont terminés : 14 autres sur terrain privé rue du Vieil-Armand sont en instruction avec une opposition d'un riverain. D'autres projets sont à l'étude, aussi bien sur des terrains privés que communaux avec pour objectif de répartir ce type de logement sur toute la commune ».

M.H.

ANNEXE 3

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN
ARRONDISSEMENT DE GUEBWILLER

Le 11/09/2018

Commune de



Hattstatt

COMMUNE DE HATTSTATT

Enquête publique relative au projet de P.L.U.
Information

Par arrêté du 27 juillet 2018, le Maire de Hattstatt a ordonné l'ouverture d'une enquête publique sur le projet de Plan Local d'Urbanisme de la commune.

A cet effet, Monsieur René JACQUES, Ingénieur en chef des Ponts et Chaussées en retraite, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur. L'enquête publique se déroulera durant 31 jours consécutifs à la mairie de HATTSTATT du 10 septembre au 10 octobre 2018 inclus.

Le commissaire enquêteur recevra en mairie de HATTSTATT le jeudi 20 septembre 2018 de 15h à 17h, le vendredi 28 septembre 2018 de 10h à 12h et le mercredi 10 octobre 2018 de 10h à 12h.

Au terme de l'enquête publique, le Conseil Municipal se prononcera par délibération sur l'approbation du PLU.

Pendant toute la durée de l'enquête, les pièces du dossier sont consultables en Mairie aux jours et heures habituels d'ouverture : Lundi de 8h à 12h – 13h30 à 18h ; Mardi FERME ; Mercredi de 8h à 12h ; Jeudi de 8h à 12h – 13h30 -17h ; Vendredi de 8h à 12h.

Les observations sur le projet de Plan Local d'Urbanisme pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en mairie. Elles peuvent également être adressées par écrit au commissaire enquêteur à la mairie, 2, place de Verdun 68420 HATTSTATT ou être envoyées par courrier électronique à l'adresse suivante : mairie-hattstatt@wanadoo.fr.

Le dossier complet d'enquête publique est également consultable sur le site internet de la commune <http://www.hattstatt.fr/> pendant toute la durée de l'enquête.

Le Maire,
Pascal DI STEFANO

